

Vous êtes un particulier, une entreprise ou un autre organisme

Vous souhaitez promouvoir votre évènement / manifestation ?

- Pour afficher une banderole : vous pouvez adresser le formulaire rempli et disponible dans la partie téléchargements à communication@herbignac.com
- Pour poser un affichage sur la voirie communale : vous devez adresser une demande d'autorisation par courrier ou par mail sur communication@herbignac.com. Les lieux d'affichage autorisés sont indiqués dans le règlement d'affichage, disponible dans les téléchargements.



HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /

13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

📞 02 40 88 90 01